



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.22.47.AV

Régularisation et extension d'une exploitation bovine « Association Lesgardeur » à LIBRAMONT-CHEVIGNY

Avis adopté le 03/06/2022

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) en classe 1 :* 01.20.01.02.02
- *Demandeur :* Association Lesgardeur Francis et Jean-François
- *Auteur de l'étude :* Plateforme Européenne de l'Economie Circulaire (PEEC) sprl
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 14/04/2022
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er}§1^{er}, alinéa 2 du CoDT
- *Audition :* 31/05/2022

Projet :

- *Localisation :* Fond Djèvrê, Ourt
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole
- *Catégorie de projet:* 8 - Permis liés à l'exploitation agricole

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise :

- D'une part l'organisation et la régularisation de l'exploitation agricole existante en réorientant l'affectation de certains bâtiments, la diminution de la capacité d'hébergement de bovins dans ces bâtiments existants et le démantèlement de certaines installations existantes (laiterie, tanks à lait, silos couloir, fumière, cuve à mazout) ;
- D'autre part la construction de deux nouvelles étables pour accueillir respectivement 396 et 198 vaches laitières, d'un nouveau bâtiment comportant un carrousel de traite et une zone de quarantaine, d'un bâtiment de liaison, de trois nouveaux silos couloirs et d'un tank à lait.

Le projet vise en outre une nouvelle aire de distribution de carburant, le forage d'un puits, un massif d'infiltration, une citerne de réserve d'eau pour les services « incendie », deux citernes d'eau de pluie, un nouveau chemin d'accès, l'abattage d'arbres et la plantation de haies, feuillus et arbres fruitiers.

La capacité totale en tête de bétail de l'établissement sera augmentée pour passer à plus de 500 bovins de plus de 6 mois.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle relève que le projet consiste en l'extension d'une exploitation bovine existante située en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole au plan de secteur.

Ce projet permet la régularisation de l'exploitation, la mise en conformité aux normes en matière de fonctionnalité et de législation ainsi qu'un meilleur aménagement de l'exploitation. La situation existante est améliorée en termes d'impact environnemental. Le Pôle appuie toutefois la recommandation de l'auteur de l'étude relative à la gestion des effluents d'élevage (mesure n°14).

Enfin, le Pôle constate que ce projet illustre un cas concret susceptible de se heurter à la problématique de l'approvisionnement en eau et qui nécessite une réponse dans le cadre de la mise en œuvre du « *Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE)* ».

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président